



Comment renflouer les caisses des organisations humanitaires

ONG. Pour pallier les problèmes de financement, il faut élargir le cercle des donateurs, diversifier les incitations fiscales et multiplier les sources de revenus.

Laure Wagner

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) risque de se retrouver face à la pire crise de financement de son histoire, selon son directeur général. Mardi, Robert Mardini a affirmé aux médias suisses qu'il pourrait manquer jusqu'à 700 millions de francs à l'organisation genevoise cette année. Soit un quart du budget prévu de 2,79 milliards de francs en 2023, selon le quotidien *Le Temps*. Exception faite de l'Ukraine, la totalité des opérations est sous-financée, précise Robert Mardini. En cause: des conflits plus nombreux et plus longs suscitant moins d'intérêt de la part des donateurs. Par ailleurs, l'inflation, qui a fait exploser le prix des matières premières, se répercute aussi sur le coût des interventions humanitaires.

Au-delà du cas du CICR, l'ensemble des ONG et des associations caritatives est confronté au manque de fonds, alors que leurs besoins ont augmenté depuis la crise sanitaire. Quelles solutions peuvent être mises en place pour attirer davantage de donateurs? *L'Agefi* a interrogé plusieurs experts.

Deux enseignements

«Le profil type du donateur

faisant les déductions les plus importantes est un homme ou une femme célibataire, disposant de hauts revenus, autour de 65 ans», explique Giedre Lideikyte Huber, maître d'enseignement et de recherche à la Faculté de droit de l'Université de Genève. Avec Marta Pittavino, elle a mené une étude dans le cadre de recherches du Centre en Philanthropie sur les dons effectués par les contribuables genevois entre 2001 et 2011 pour le Centre de philanthropie.

Les chercheuses en ont tiré deux enseignements principaux. De façon générale, elles observent une augmentation du nombre de donateurs et du volume des dons durant la période étudiée, qui a connu notamment un relèvement du plafond de déduction fiscale de 5 à 20%.

Durant les années étudiées, les trois quarts des déductions ont été faites par le quart des contribuables aux revenus les plus élevés, indique Giedre Lideikyte Huber. «Dans le système des taux progressifs, ce sont les personnes avec les revenus les plus importants qui bénéficient le plus des déductions», précise la chercheuse.

Incitations complémentaires

Si l'objectif du législateur est

d'augmenter les dons, différentes incitations complémentaires parallèles à la déduction pourraient être intéressantes pour certains contribuables, estime Giedre Lideikyte Huber. «Une possibilité serait de proposer une incitation liée à l'impôt sur la fortune, qui avait d'ailleurs prouvé son efficacité en France dans le cadre de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), jusqu'en 2018», selon elle.

Une autre option, qui est notamment appliquée dans certains pays, consiste à accorder un crédit d'impôt. «Cette option permet d'encourager également les plus petits contribuables, puisque l'avantage fiscal est indépendant du taux d'imposition», souligne l'enseignante.

Diversifier les incitations fiscales pour les donateurs, mais aussi les sources de revenus des ONG et des fondations. C'est l'objectif des obligations à impact humanitaire. Ce nouveau type de financement vise à lever des fonds pour des projets spécifiques. Il a notamment été mis en place par le CICR en 2017 pour financer trois centres médicaux consacrés à la réadaptation du handicap physique en Afrique.

«Plusieurs acteurs doivent être impliqués, dont un émetteur d'obligations, un vérificateur



indépendant, en plus du prêteur initial, de l'investisseur et enfin du bénéficiaire», explique Vincent Pfammatter, avocat associé chez Sigma Legal, spécialisé dans le conseil aux sociétés commerciales et aux organisations à but non lucratif. Si le projet est mené

à bien, les investisseurs pourront même toucher des intérêts allant jusqu'à 7% (pour les obligations du CICR).

Si l'avocat considère que ces nouveaux mécanismes financiers sont des «outils d'avenir», il estime qu'ils sont encore difficiles à mettre en œuvre et

que «la qualification juridique et fiscale de ces transactions reste complexe». Par ailleurs, ceux-ci requièrent une infrastructure et des moyens financiers importants, rappelle-t-il. Donc cela ne remplacera pas les dons classiques en faveur des fondations.



Humanitaire. A part l'Ukraine, toutes les opérations du CICR font face à des problèmes de financement.